

MESSAGE VIDEO DU COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME DU CONSEIL DE L'EUROPE,

M. NILS MUIŽNIEKS

A L'OCCASION DE LA CONFERENCE ORGANISEE PAR UNIA LE 5 FEVRIER 2018, BRUXELLES

Mesdames et messieurs, chers collègues,

La ségrégation scolaire est un phénomène persistant dans de nombreux Etats membres du Conseil de l'Europe. Elle touche particulièrement, mais pas exclusivement, trois groupes d'enfants: les enfants handicapés, les enfants roms et les enfants issus de l'immigration.

Il s'agit d'une forme de discrimination grave et d'une atteinte aux droits de l'enfant. Elle a des conséquences négatives à long-terme dans au moins trois domaines :

- ✓ les enfants touchés par la ségrégation voient leurs droits bafoués, mais aussi leurs perspectives d'avenir sapées; la ségrégation scolaire signifie pour beaucoup d'entre eux le début d'une existence marquée par l'exclusion sociale et la marginalisation ;
- ✓ la ségrégation prive également les autres enfants de possibilités de se familiariser avec la diversité humaine ;
- ✓ La ségrégation scolaire nuit à la performance globale de l'enseignement, ainsi que cela a été mis en évidence par plusieurs études internationales.

En 2017, j'ai publié un rapport intitulé : "[Lutter contre la ségrégation scolaire en Europe par l'éducation inclusive](#)". Ce rapport se fonde sur le travail que j'ai effectué dans les Etats membres depuis 2012. J'ai choisi de traiter la question de la ségrégation scolaire de façon générale. En effet, je me suis rendu compte que, lorsque dans un système éducatif, on accepte l'idée d'éduquer séparément un groupe particulier d'enfants, il est plus facile d'accepter de faire de même pour d'autres groupes.

En conséquence, j'insiste sur le fait qu'il est important d'introduire des réformes globales des systèmes d'éducation, afin d'éliminer les facteurs de ségrégation. Mettre en œuvre des politiques d'éducation inclusive est à mon avis la seule approche efficace pour éliminer la ségrégation et mieux répondre aux besoins des enfants, qui sont de plus en plus diversifiés. L'éducation inclusive est une approche qui confère aux Etats la responsabilité de fournir une instruction à tous les enfants dans le système éducatif ordinaire. Dans cette approche, la séparation est considérée comme nuisant à tous les enfants, et pas uniquement à ceux qui en sont victimes.

L'éducation inclusive n'est pas un projet utopique. Elle constitue au contraire un objectif atteignable, qui doit permettre d'améliorer la cohésion sociale et les possibilités d'éducation de tous les enfants. Dans mon rapport, je propose un certain nombre de mesures pour prévenir et surmonter la ségrégation et pour promouvoir des systèmes d'éducation plus inclusifs et plus respectueux des droits de l'enfant.

Mme Françoise Kempf, qui travaille au sein de mon Bureau, partagera avec vous certaines de ces recommandations au cours de la conférence.

Je vous souhaite des débats fructueux et je me réjouis de prendre connaissance de l'enquête réalisée par UNIA, ainsi que des conclusions de vos débats d'aujourd'hui.